

Chronique des tendances de la société française

Louis Dirn *

La présente chronique commence par analyser l'augmentation des non-syndiqués et des abstentionnistes aux élections professionnelles et explique les difficultés que rencontrent les syndicats à s'implanter dans les secteurs nouveaux et dans les PME. Poursuivant l'analyse du rôle croissant des associations dans la société française, on montre que ces associations prennent une part de plus en plus active sur le marché de l'emploi. Dans les rubriques suivantes on pose des questions sur l'évolution à venir de trois tendances. L'augmentation des naissances en Suède amène à s'interroger sur les conditions qui peuvent conduire à la reprise de la natalité en France et dans les pays méditerranéens. Le coût de l'enfant est l'un des facteurs décisif à cet égard ; une tentative d'évaluation montre que le coût relatif du second enfant par rapport au premier a baissé. Les chiffres récents sur l'évolution de la délinquance et du sentiment d'insécurité chez les Français ne conduisent pas à établir une relation directe entre les deux. Pour terminer on s'interroge sur l'émergence en France, comme dans les pays anglo-saxons, d'un nouveau sous-prolétariat.

Les secteurs nouveaux et les PME demeurent réfractaires à l'implantation des syndicats

Aux élections des comités d'entreprise de 1989, avec un score de 26,4 %, les élus non syndiqués ont pour la première fois détrôné la CGT (25,1 %) ⁽¹⁾. Certains observateurs interprètent ce résultat comme une défiance envers les syndicats traditionnels. Qu'en est-il exactement ?

L'ampleur du phénomène mérite attention. Depuis longtemps les non syndiqués sont présents dans les comités d'entreprise ⁽²⁾, essentiellement dans les établissements de moins de 200 salariés.

Sur les vingt dernières années, leur score a baissé dans les entreprises de plus de 100 salariés et s'est renforcé dans celles de moins de

* Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE. Ont collaboré à cette chronique : J.-P. Jaslin, M. Forsé, Y. Lemel, D. Stoclet, H. Lagrange et H. Mendras. L. Dubois Fresney a assuré la coordination de l'ensemble.

(1) Si on cumule les élections de 1988 et 1989, la CGT est en tête avec 25,9 % des voix contre 24,9 % pour les non syndiqués.

(2) « Audience syndicale : fonction des syndicats », *Liaisons sociales*, numéro spécial n° 10995, 18 juillet 1991 ; et Ministère du Travail, *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi*, n° 68, avril 1991.

1. Suffrages obtenus aux élections de comités d'entreprise selon la taille des établissements

En %

Tranche d'effectifs	Par les non-syndiqués		Par les listes syndicales		Abstentions	
	1966/67	1986/87	1966/67	1986/87	1966/67	1986/87
10 à 49	40,4	45,0	59,6	28,3	—	26,7
50 à 99	34,8	40,0	42,7	30,1	22,5	29,9
100 à 199	32,0	28,0	42,7	51,0	25,3	21,0
200 à 499	15,3	14,2	55,7	51,7	29,0	34,1
500 à 999	6,8	6,0	64,0	59,7	29,2	34,3
1000 et +	1,5	1,3	69,8	66,4	28,7	32,3

Source : « Audience syndicale », *Liaisons sociales*, n°10995.

100 salariés. Or au cours de cette période les effectifs inscrits aux élections ont augmenté fortement dans les entreprises de moins de 200 salariés : ils ont été multipliés par 3,7, alors que de façon générale le corps électoral a été multiplié par 2.

2. Croissance du corps électoral entre 1966/67 et 1986/87

En nombre d'inscrits

Tranches d'effectifs	1966/67	1986/87	Evolution (%)
10 à 200 salariés	287 918	1 082 375	+ 3,7
200 à 1000	2 210 938	3 928 766	+ 1,7
Total moyenne	2 498 856	5 010 141	+ 2

Source : « Audience syndicale », *Liaisons sociales* n°10995

Par définition les non syndiqués ne constituent pas une organisation avec des élus groupés autour d'un programme déterminé. C'est un agrégat statistique. Les syndicats « représentatifs » n'ont pas perdu pied dans les grandes entreprises. Ils ont même progressé plus que les non-syndiqués, mais ils ne se sont pas implantés dans les PME et encore moins dans les petites entreprises où les non syndiqués obtiennent jusqu'à 55 % des voix aux élections des comités d'entreprise.

Lorsqu'on examine les résultats des non-syndiqués par secteur professionnel, on constate qu'ils sont particulièrement implantés dans les

activités où traditionnellement les syndicats sont faibles : les secteurs de l'agro-alimentaire, du commerce, du bâtiment, génie civil et agricole, les services marchands, les entreprises de biens de consommation et les salariés agricoles.

L'implantation fluctue également géographiquement, mais dans une moindre mesure. Le Centre, le Poitou-Charentes, les Pays de la Loire, la Bretagne et la Bourgogne, régions où le secteur agricole est plus important, sont traditionnellement des « fiefs » de non-syndiqués.

Les résultats des élections des délégués du personnel font apparaître des évolutions différentes. Le poids des non-syndiqués diminue légèrement ces dernières années : de 38,5 % en 1985, il est passé en 1988 à 36,4 % des voix, et cet effritement est aussi ressenti dans les petites entreprises. Les secteurs où leur implantation est forte sont les mêmes que précédemment. En revanche, au sein de ces élections, les organisations syndicales CFDT, CFTC, FO et CGC remportent plus de voix dans les petites entreprises, au détriment de la CGT et des non-syndiqués. Ces derniers sont aussi menacés par l'effritement des instances représentatives dans les grandes entreprises.

L'ensemble de ces résultats fait donc apparaître que le phénomène des non-syndiqués résulte plutôt de la difficulté des syndicats à s'implanter dans le secteur tertiaire « éclaté » que de la désaffection des salariés à l'égard des syndicats qu'ils soutenaient traditionnellement.

Ces dix dernières années le syndicalisme a mobilisé ses forces autour du jeu institutionnel. Lui reste-t-il assez d'énergie pour aller à la rencontre de ces nouveaux salariés du secteur tertiaire, plus ou moins qualifiés, moins protégés, souvent titulaires de contrats de travail précaires et dont les conditions de travail ne sont pas toujours enviables ? C'est dans ces petites entreprises du tertiaire où la formation est la moins développée, que la hiérarchie est la plus pesante et que certaines formes de répression restent toujours présentes.

Les syndicats ont toujours fait progresser la solution des problèmes par la négociation au niveau des branches, dans des instances où ne siègent pas les non syndiqués. En revanche lorsque la négociation reste au niveau de l'entreprise, ce qui est souvent le cas dans le secteur tertiaire, elle n'y fait pas progresser le syndicalisme.

Le poids économique croissant des associations génère des emplois

La vie associative continue de témoigner d'un fort dynamisme ⁽³⁾. Si 25 000 associations se créaient annuellement à la fin des années

(3) Louis Dirn, *La société française en tendances*, Paris, PUF, 1991, tendance 2.5, p.79-83.

soixante-dix, elles étaient environ 50 000 à la fin des années quatre-vingt. Pourtant elles constituent un monde encore mal connu sous bien de ses aspects. Il est difficile d'en évaluer avec précision le nombre. On doit se contenter d'avancer qu'il se situe probablement dans une fourchette allant de 500 000 à 700 000. Quant à leur rôle économique, bien qu'indéniable, on ne le connaît jusqu'à présent que partiellement. L'enquête réalisée par le Crédit coopératif sur un échantillon de 11 000 associations, employant au moins un salarié à temps complet ou partiel, marque de ce point de vue un remarquable progrès de la connaissance ⁽⁴⁾.

Les activités des associations sont dans cette étude regroupées en sept grandes rubriques : le secteur sanitaire et social (33 % de l'échantillon), la culture (15 %), la formation et l'enseignement (14 %), le loisir et le tourisme (11 %), le sport (9 %) et le logement (3 %) ⁽⁵⁾, le reste, environ 15 %, n'entrant que difficilement dans l'une ou l'autre de ces catégories.

On remarque tout d'abord une assez forte concentration géographique qui correspond à peu près à celle de la population française. Cinq régions, où vit 47 % de la population, rassemblent 51 % des associations qui emploient au moins un salarié, la région parisienne et la région Rhône-Alpes se taillant la part du lion. Les différences selon le type d'activité sont assez traditionnelles : les associations culturelles se concentrent à Paris, alors que les associations de formation et d'enseignement sont sur-représentées dans l'Ouest de la France.

Les associations « employeurs » ont vraisemblablement une durée de vie supérieure à celle des autres puisque 64 % d'entre elles existent depuis plus de dix ans. Cette ancienneté est variable selon l'activité. Les associations culturelles ne sont que 52 % à avoir au moins 10 ans, alors que celles qui relèvent du secteur logement sont 73 %.

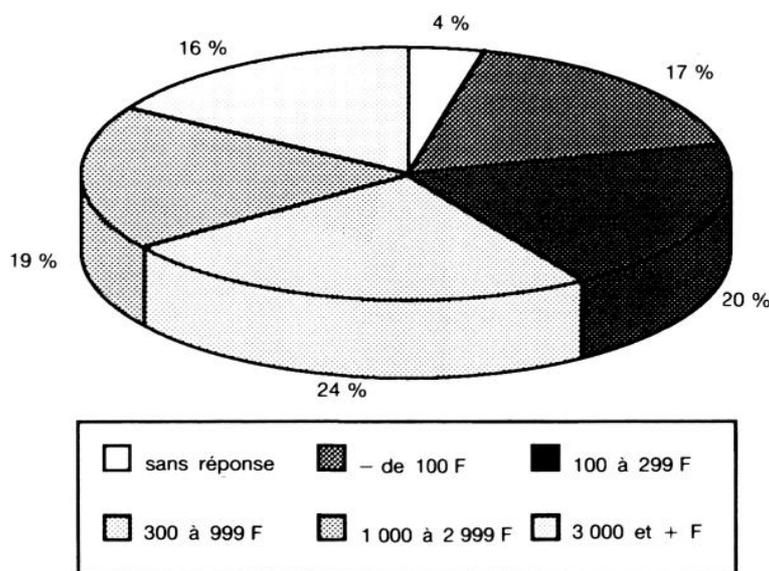
Parmi les associations « employeurs » 54 % appartiennent à une union ou une fédération, ce qui n'empêche pas leur champ d'intervention d'être avant tout local (8 % ont une activité internationale et 13 % nationale). Leur nombre d'adhérents est sans doute plus élevé que celui des autres associations. Un quart déclare avoir plus de 300 adhérents et 57 % plus de 50. Plus l'équipement immobilier est important, plus on a tendance à compter des personnes morales (autres associations, entreprises, collectivités locales ou administrations) parmi ses adhérents.

Le fait d'employer au moins un salarié n'empêche pas d'avoir massivement recours au bénévolat — 80 % des associations « employeurs » utilisent ce type de service — avec, il est vrai, d'assez fortes disparités selon le type d'activité ; on passe de 55 % de bénévolat dans les associations pour le logement à 90 % dans les associations sportives.

(4) Isabelle Courtois, *Les associations, un monde méconnu*, Paris, document du Crédit Coopératif, septembre 1991.

(5) Pourcentage inférieur à ce qu'il est pour les associations en général.

La plupart des associations enquêtées emploient de 1 à 5 salariés. Ils sont moins nombreux et plus souvent à temps partiel dans les domaines sportif et culturel. Tous les statuts sont possibles : 43 % des associations emploient des cadres, 78 % des employés et seulement 14 % des ouvriers. Leur budget annuel peut être très différent (voir graphique 1) : certaines associations déclarent des budgets très inférieurs à 100 000 francs (surtout les secteurs sportif, culturel et de loisir-tourisme) ; mais il peut aller jusqu'à plusieurs millions de francs, notamment chez celles qui interviennent dans les domaines du logement, de la formation ou de l'action sanitaire et sociale. Les sources de financement sont également très diverses, comme le montre le tableau 3, et, dans un cas sur deux, elles ont permis un investissement (en matériel d'exploitation, véhicules, terrains ou locaux) au cours des cinq dernières années. Signe de dynamisme, environ une association sur deux a déclaré un projet d'investissement pour l'année en cours, en majorité dans le secteur culturel.



Source : Crédit Coopératif, op. cit.

3. Les sources de financement des budgets des associations

Cotisations	63 %
Produits d'activités	57
Subventions départementales	38
Subventions communales	50
Subventions nationales	26
Dons	18
Subventions régionales	16

Note : Le total dépasse 100% parce qu'une association peut avoir plusieurs sources de financement.

Source : Crédit coopératif, op. cit.

Toutes ces associations sont donc bien des acteurs économiques non négligeables. Leur poids financier va croissant, tout comme leur contribution à l'emploi. En 1988 un salarié sur vingt travaillait pour l'une de ces 81 000 associations « employeurs », qui n'étaient cinq ans plus tôt que 64 000 ; croissance qui, d'après les données de l'INSEE, a surtout concerné les associations culturelles et sportives (+ 93 %).

Le coût de l'enfant

Comment évaluer le « coût de l'enfant » ? On pourrait partir d'une liste *a priori* de produits ou services qui leur sont destinés et calculer le coût d'acquisition de ces produits : cette façon de faire suppose implicitement que les enfants « coûtent » ou devraient coûter la même somme à leurs parents, quel que soit le niveau de ressources ou le milieu social de ceux-ci ; on voit bien qu'il n'en est rien.

Les dépenses de consommation varient d'un foyer à l'autre suivant les ressources, la composition démographique — le nombre et l'âge des personnes qui cohabitent et doivent partager ces ressources — etc. Il faudrait pouvoir évaluer la part des dépenses imputables, toutes choses égales par ailleurs — dont le niveau de revenu — à la présence d'un enfant dans un foyer, c'est-à-dire comparer les ménages dont le nombre d'enfants à charge diffère en tenant compte des différences éventuelles dans les ressources. Des évaluations de cette nature ont été réalisées par l'INSEE à partir d'enquêtes sur les budgets familiaux, qui, répétées régulièrement, permettent de suivre l'évolution du coût de l'enfant au cours du temps. Une étude récente fait le point à cet égard du changement intervenu au cours de la dernière décennie ⁽⁶⁾.

Pour toutes sortes de considérations qu'on ne développera pas ici, l'évaluation n'est pas techniquement facile à réaliser. Elle repose avant tout sur une hypothèse que certains économistes de la famille jugent assez forte : il faut, en effet, pour conduire les calculs à terme, admettre que les enfants ne contribuent en rien à la satisfaction que les parents retirent de leur situation. En d'autres termes, les enfants ne seraient pas l'un des éléments du genre de vie que les parents cherchent à obtenir au travers de leur mode de consommation ; ils leur seraient une donnée extérieure. En des temps de forte maîtrise de la fécondité, l'hypothèse paraît peu réaliste.

Malgré tout des conclusions fort intéressantes se dégagent de l'étude. Premièrement la part du budget consacré à chaque enfant par ses parents ne dépend pas du niveau de ressources des parents : un foyer riche consacre la même part de son budget à ses enfants qu'un foyer pauvre. Il existe donc des inégalités entre enfants issus de milieux sociaux différents, mais elles ne sont ni plus ni moins accentuées que

(6) Glaude M., et Moutardier M., *Une évaluation du coût direct de l'enfant de 1979 à 1989*, INSEE, Document de travail G n° 9108, juillet 1991.

ne le sont les différences entre les parents. Le point est important à double titre. D'abord comme un résultat qui n'avait rien d'évident en soi car on aurait fort bien pu imaginer, par exemple, que les foyers les plus pauvres étaient contraints à des efforts plus importants pour leurs enfants. Ensuite pour une raison méthodologique : nous pouvons faire abstraction de l'évolution des inégalités de revenu et traiter sans inquiétude de l'évolution des seules situations moyennes.

Deuxièmement les évolutions au cours du temps paraissent sans ambiguïté puisque les différentes techniques utilisées convergent dans leurs conclusions. De 1979 à 1984, le coût de l'enfant s'est élevé ; de 1984 à 1989 il a baissé, et au total sur la période, il a cru. En 1989 il aurait fallu donner à un couple élevant un enfant unique 1,3 fois le revenu qu'on aurait dû donner à un couple sans enfant pour assurer aux deux foyers le même niveau de vie, alors qu'en 1979 un coefficient de 1,2 aurait suffi. Il y a donc sur la période une augmentation légère qui résulte, il faut le souligner, d'une évolution contradictoire : il y aurait d'abord eu un effort important en faveur des enfants, sur lequel les parents seraient revenus plus tard.

Troisième et dernière conclusion : entre 1979 et 1989, il y a eu un changement dans le traitement accordé aux différents enfants. « Il y aurait plutôt déséconomie d'échelle en 1979 et 1984-85 », alors que « le modèle qui s'ajuste le mieux aux données de 1989 correspond à de légères économies d'échelle ».

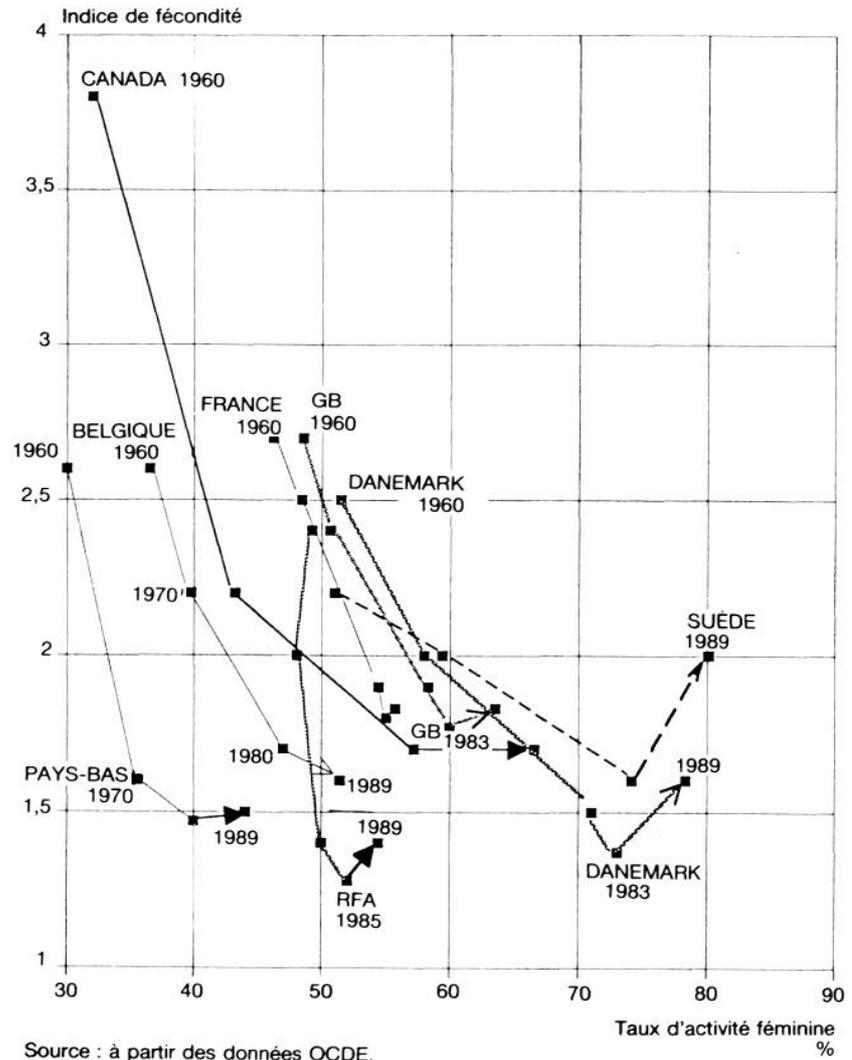
Reprise de la fécondité en France : une hypothèse

Une comparaison européenne permet de faire l'hypothèse d'une hausse de la fécondité en France.

Le Danemark et la Suède connaissent depuis cinq ans une franche reprise de la fécondité ; les signes d'une même reprise semblent poindre dans l'ancienne République Fédérale d'Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis. Ces ruptures de tendance signifient que les facteurs, qui autrefois convergeaient pour produire une baisse de la fécondité, ne jouent plus. Pourtant l'utilisation de méthodes contraceptives n'a pas régressé ; les modèles de rôles masculin et féminin et les modèles matrimoniaux ne sont pas revenus à l'image de la femme au foyer élevant des enfants ; l'Eglise n'a pas repris de son influence ; et les femmes n'ont abandonné leur activité professionnelle. Au contraire, dans ces pays, le taux d'activité des femmes continue de progresser et la reprise de la natalité paraît paradoxalement proportionnelle à la progression du taux d'activité féminine.

La lecture des courbes reliant fécondité et activité suggère l'existence d'effets de seuil. Un taux d'activité féminine inférieur à 35 % semble conciliable avec un niveau de fécondité élevé. Le passage du

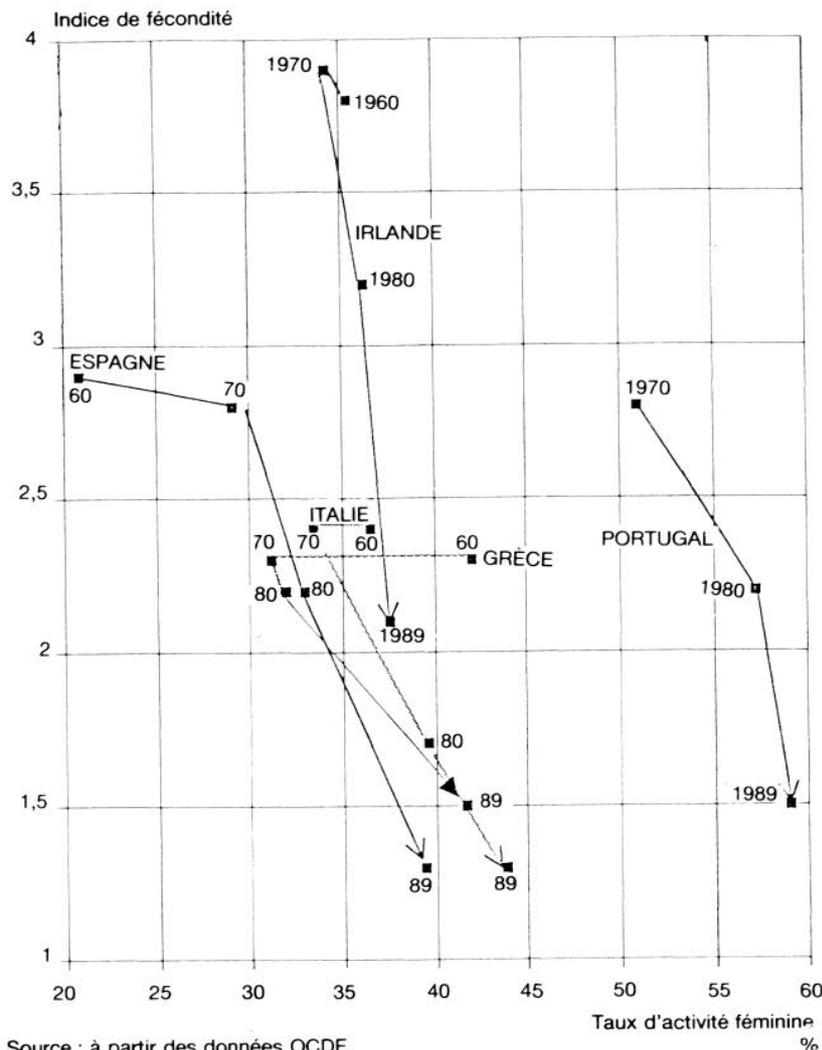
2. Pays en voie de reprise démographique



taux d'activité de 35 à 45 % laisse présumer un rejet des principales institutions des sociétés traditionnelles : mariage, pratique religieuse, fécondité... Les femmes ont ainsi acquis leur indépendance par le travail. Un taux d'activité entre 45 et 60 % correspond à l'achèvement de cette période de remise en cause des institutions familiales : le taux de fécondité se stabilise. Au-delà d'un taux de 60 % on se trouve face à des sociétés organisées de façon à concilier activité professionnelle et maternité.

Première étape : chute de la fécondité

L'Italie, l'Espagne, le Portugal se trouvent en période de remise en cause des schémas familiaux : développement de pratiques contraceptives, recul du mariage, contestation par les femmes des rôles féminins traditionnels dont, en premier, celui de la mère. La hausse du niveau de scolarisation contribue fortement à l'accélération de la demande d'emploi par les jeunes femmes. L'idéal d'un partage égalitaire des tâches domestiques entre les conjoints actifs se répand, sans que les



3. Pays en état de chute démographique

maris prennent réellement leur part dans ces travaux ; les femmes actives sont soumises à une très forte pression temporelle. Cette situation les incite à économiser du temps en supprimant des tâches domestiques, dont celles liées à la reproduction. Ces transformations conduisent les femmes à différer les naissances, à les espacer et à réduire le nombre total d'enfants.

Deuxième étape : stabilisation

La France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne de l'Ouest semblent sortis de cette période de crise de l'institution familiale. Cependant tous les indicateurs sont à la stabilité : nombre de mariages, nombre de divorces, nombre de naissances. Les années récentes n'ont vu qu'une faible progression du taux d'activité des femmes. Les conditions ne semblent pas encore, à ce jour, réunies dans ces pays pour qu'ait lieu une remontée du taux d'activité. Il faudrait, pour chaque pays, une analyse détaillée des différents facteurs pour pouvoir avancer des conjectures : ainsi, par exemple, le travail à

temps partiel est encore peu répandu en France alors qu'il l'est beaucoup plus en Grande-Bretagne.

Troisième étape : remontée de la natalité

Au Danemark et en Suède, la natalité a nettement redémarré alors que le taux d'activité des femmes approche 80 %. Les facteurs de baisse de la fécondité semblent avoir disparu. Il y a eu des réponses à la demande de femmes voulant des mesures sociales pour résoudre leur problème de temps : aménagement du temps de travail, systèmes de crèches ou garderies, congés parentaux... Dans ces pays, la transformation des modèles de rôles masculin et féminin a été rapide ; le partage par les hommes des tâches domestiques conduit ces derniers à entrer, timidement, sur le marché du travail à temps partiel. L'ensemble de ces changements fait qu'il devient possible pour une femme à la fois de travailler et d'élever des enfants.

Ce scénario paraît prévisible à moyen terme pour les autres pays, en descendant du nord vers le sud. La Suède est sans doute en avance de dix ans sur la France, et la France de dix ans sur l'Espagne. Si ce schéma est valide, on peut s'attendre à une remontée de la natalité en France d'ici quelques années.

Délinquance et sentiment d'insécurité : des liens difficiles à établir

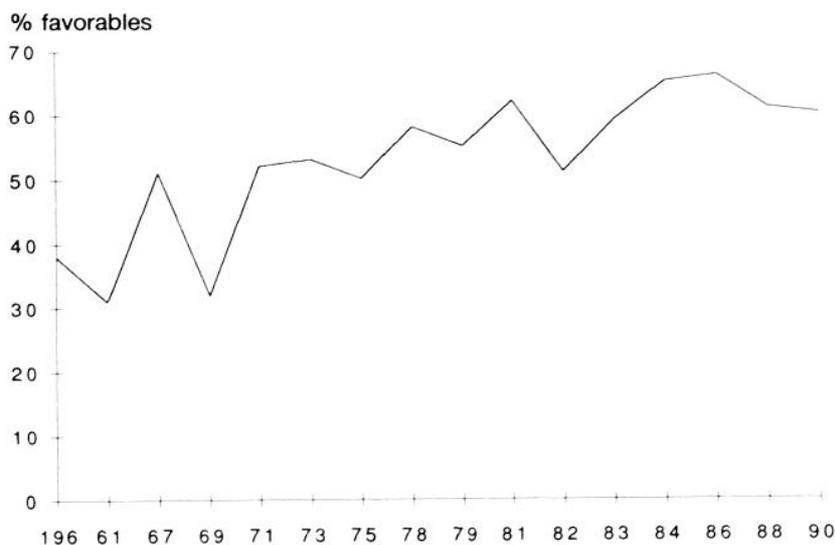
Une précédente chronique ⁽⁷⁾ signalait une concordance entre une tendance très conjoncturelle à la baisse des délits et crimes enregistrés par les statistiques de police et une baisse du sentiment d'insécurité chez les Français, tel qu'il est enregistré par les sondages d'opinion. On peut poursuivre l'analyse en se posant deux questions : *primo*, comment se fait-il que l'insécurité occupe à certains moments le devant de la scène médiatique ou intellectuelle, et qu'à d'autres elle en disparaît. *Secundo*, quels sont les rapports qui se nouent entre l'émergence et le développement des phénomènes objectifs tels que les décrivent les divers instruments de mesure (statistiques administratives, sondages), et les débats politiques et journalistiques ?

La peur du crime ou le sentiment d'insécurité ont été « objectivés » par les sondages d'opinion. On en parle dans le débat public comme de « réalités ». Or le sentiment d'insécurité recouvre deux aspects très différents, souvent corrélés en milieu urbain, mais rarement liés en milieu rural : l'inquiétude à l'égard du crime — qui est une préoccupation sociale — et l'appréhension personnelle, c'est-à-dire la crainte que chacun d'entre nous éprouve dans les circonstances de la vie ordinaire.

(7) L. Dirn, « Chronique des tendances de la société française », n° 1, *Revue de l'OFCE*, n° 35, janvier 1991.

La statistique des opinions en faveur de la peine capitale est un des meilleurs indicateurs de l'inquiétude à l'égard du crime. Dans les enquêtes d'opinion (notamment celles d'Agoramétrie) les réponses favorables au rétablissement de la peine de mort sont étroitement corrélées avec le sentiment d'insécurité et le rejet des immigrés ⁽⁸⁾. Pour mesurer l'appréhension personnelle, les deux questions les plus souvent retenues sont le sentiment d'être en insécurité à son domicile et l'hésitation à sortir seul le soir.

La peine capitale : les opinions en faveur de la peine capitale, proches de 37 % dans les années soixante, augmentent rapidement au tournant des années soixante-soixante-dix, où elles dépassent 50 % ; à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, la moyenne des sondages donne plus de 55 % d'opinions favorables et, de nouveau, à la fin des années quatre-vingt la moyenne des opinions oscille autour de 51 % ⁽⁹⁾. L'abolition de la peine de mort en août 1981 n'a pas affecté durablement l'opinion qui, dans les premières années de la législature socialiste, est majoritairement favorable à son rétablissement. Depuis 1984-85 les opinions en faveur de la peine capitale oscillent autour de 60 %. A la dernière enquête Figaro-SOFRES du 16 novembre 1991, 59 % des personnes interrogées sont favorables au rétablissement de la peine capitale. Les données annuelles d'Agoramétrie, disponibles depuis 1982, donnent des résultats voisins avec une question légèrement différente.



4. Opinions sur la peine de mort en France

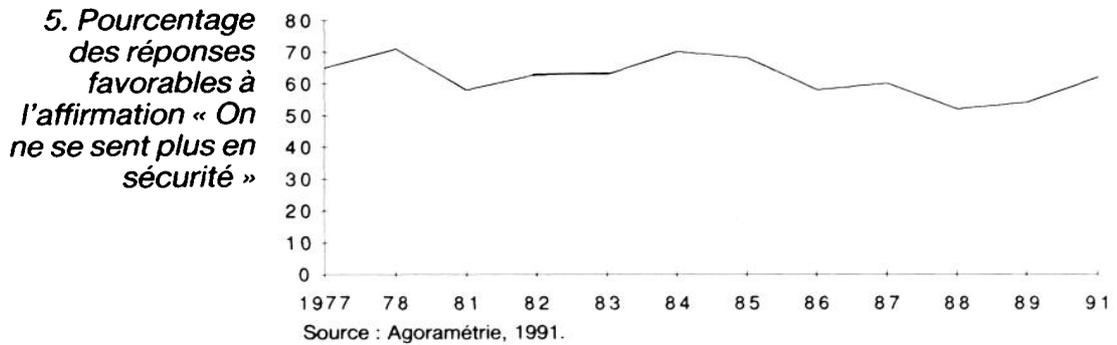
Source : IFOP puis SOFRES d'après Rocher, 1991.

On ne dispose en France ni d'une série temporelle longue sur l'hésitation à sortir seul le soir, ni d'une évaluation du « sentiment d'insécurité à domicile ». Toutefois les quelques jalons posés en 1976, 1982, 1984 et 1986 dans les grandes villes montrent que l'appréhension

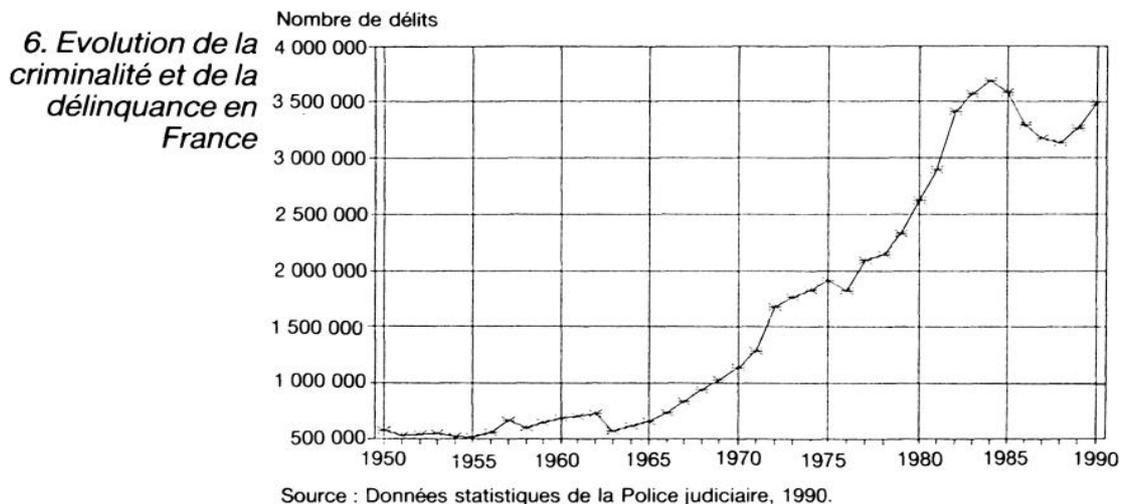
(8) Agoramétrie, *Les structures de l'opinion en 1991*, Paris, Agoramétrie, Août 1991.

(9) S. Roché, *Le sentiment d'insécurité en France*, Thèse IEP-Grenoble, 1991.

a augmenté de 1976 à 1984 et a décliné de 1984 à 1986 et oscille depuis autour d'un niveau stable. A la question plus générale « *On ne se sent plus en sécurité* », les données d'Agoramétrie donnent des résultats analogues.



Les infractions enregistrées contre les personnes et les biens ont connu de 1963 à 1984 une progression rapide, qui s'est opérée en deux vagues. De 1963 à 1975 le rythme de progression des atteintes s'accélére ; après une courte rémission en 1975-76, la progression reprend entre 1977 et 1982, puis continue à un rythme moins soutenu jusqu'en 1985. Depuis cette date, à l'exception des vols, le nombre des infractions enregistrées a diminué jusqu'en 1987 ; depuis 1988 il augmente à nouveau et se rapproche du maximum relatif de 1984. Plus précisément on observe une relative stabilité des homicides et des viols, alors que sont en progression les vols, liés à l'automobile pour l'essentiel ⁽¹⁰⁾.



Il n'est pas inutile de préciser la nature des relations entre les statistiques criminelles et les enquêtes d'opinion. La statistique du crime est une production « interactive » de trois éléments : les délin-

(10) Ministère de l'Intérieur, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France*, Paris, Documentation Française, annuaire.

quants, les victimes et les appareils de contrôle et de répression qui comptabilisent les crimes. Par ailleurs, ni l'inquiétude à l'égard du crime ni l'appréhension vécue ne se mesurent au nombre de réactions : on ne dénombre pas des peurs mais des gens apeurés. On enregistre la diffusion de cette préoccupation ou de ces peurs dans divers segments de la société. Aux Etats-Unis l'opinion en faveur de la peine capitale atteint un niveau proche de la saturation absolue : 80 % au début des années quatre-vingt. Le compteur social des peurs s'est en quelque sorte bloqué à ce niveau. Ce n'est pas encore le cas en France dans la population d'origine européenne.

Aux Etats-Unis (où les statistiques sont plus anciennes et plus précises), on observe, comme en France, une correspondance globale entre le développement des infractions violentes et des atteintes aux biens d'une part, et la diffusion d'une appréhension et d'une préoccupation à l'égard du crime d'autre part ⁽¹¹⁾. Aux Etats-Unis, on recherche le lien entre crime et peur. Peur et préoccupation ne sont pas confondues en un thème unique dans le « sentiment d'insécurité », comme en France.

En français, *sécurité*, doublet savant de *sûreté*, désigne dans un premier sens l'état d'esprit confiant de celui qui se croit à l'abri du danger ; dans un second sens, il désigne l'absence du danger lui-même ; dans un troisième sens, il désigne l'organisation matérielle et institutionnelle de la société propre à créer et à maintenir une telle absence de danger. *Sûr* possède une double sens subjectif « qui envisage les événements avec confiance » et par dérivation, « qui est certain (assuré) de ne pas se tromper ». Un sens objectif est venu s'y ajouter : « qui est à l'abri du danger ». Le sens subjectif est plus ancien (12^e siècle) que le sens objectif (18^e siècle). En anglais, les mots *safety* et *security* sont des mots distincts : *security* désigne une position subjective (*a sense of security*) ; *safe* qualifie les lieux (*a safe place*), et seulement par extension le sentiment de quiétude que l'on peut éprouver en de tels endroits (*feel safe*).

En Amérique du Nord, entre 1975 et 1990, le crime est la notion centrale autour de laquelle se décline une série de phénomènes : peur du crime (*fear of crime*), préoccupation pour le crime (*concern for crime*) et les réponses aux actes criminels : *public reaction to crime, neighborhood mobilization, redevelopment and response to crime*. On s'est interrogé avec passion sur les processus concrets de la peur et des réactions au crime. On a réfléchi sur les styles de vie, la vulnérabilité, le rôle de la *community* ; et surtout les victimes ont fait l'objet de nombreuses études : la victimologie est devenue un champ de recherche. Mais l'amarrage des inquiétudes à la criminalité et à la violence a rarement, nous semble-t-il, été rompu.

En France, en revanche, au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, la montée du sentiment d'insécurité apparaît évidente aux obser-

(11) Ph. Robert, « L'insécurité : représentations collectives et question pénale », *Année sociologique*, 1990, 40, 313-330.

vateurs et aux responsables publics. Criminalité et sentiment d'insécurité ont été de nouveau confondus sous le vocable équivoque d'insécurité. Malgré le recours aux chiffres, le débat est resté largement rhétorique. L'insécurité, comme sentiment public, est utilisée sur le plan politique et affectif.

Un nouveau sous-prolétariat ?

Les sociologues européens, notamment anglais, et les américains, décrivent une fracture nouvelle dans la structure sociale de leurs pays : on verrait s'y constituer une *under class*, véritable sous prolétariat d'une nature nouvelle vivant en marge de la société et à ses dépens, et ne jouant ni le jeu économique ni le jeu social et culturel animé par la majorité ⁽¹²⁾. Peut-on en dire autant de la France ?

Jusqu'à présent, la réponse était négative. D'une part, jusqu'en 1984 l'éventail des revenus avait une légère tendance à se réduire et surtout à se concentrer sur les revenus moyens ⁽¹³⁾ ; depuis cette date il s'ouvre à nouveau. D'autre part la prolongation de la scolarité, en début comme en fin de cursus, assurait un apprentissage culturel plus long à tous les jeunes ⁽¹⁴⁾. Enfin la télévision relayait en partie l'école, tant pour les jeunes que pour les adultes. Le diagnostic global était une tendance lente mais continue à la moyennisation ⁽¹³⁾. Le seul élément contradictoire était l'apparition d'une nouvelle pauvreté.

Autrefois la pauvreté ⁽¹⁵⁾ était une condition stable qui se transmettait de génération en génération ; récemment encore c'était une condition dans laquelle on tombait et dont on pouvait sortir. Le divorce pour les femmes, le chômage pour les hommes, la maladie pour tous, étaient les causes principales de l'entrée en pauvreté, mais si l'on retrouvait un conjoint, du travail ou la santé, on pouvait rétablir sa situation ⁽¹⁶⁾. Jusqu'à présent la plupart des chômeurs retrouvaient du travail au plus tard au bout d'un an, et par conséquent n'avaient pas le temps de s'installer dans la pauvreté ; aujourd'hui, on peut se demander si l'on ne revient pas à une autre forme de pauvreté héréditaire.

Depuis quatre ans le nombre des chômeurs de longue durée (12 mois) et de très longue durée (24 mois) s'est stabilisé au niveau élevé de 800 000 pour 2 650 000 chômeurs en 1991, soit environ 30 %. Or par ailleurs les études sur l'« employabilité » ⁽¹⁷⁾ des chômeurs ont montré qu'après six mois de chômage, il devenait très difficile de

(12) Ce phénomène a été longuement analysé au séminaire sur le chômage de longue durée organisé à Poitiers par l'Observatoire du Changement Social en Europe Occidentale en septembre dernier. Il fera l'objet d'une publication aux Editions Actes-Sud en 1992.

(13) Louis Dirn, *op. cit.*, tendance 6.2, p.162.

(14) Louis Dirn, *op. cit.*, tendance 15.1, p.336.

(15) Louis Dirn, *op. cit.*, tendance 16.4 p. 361.

(16) J.H. Déchaux, « Pauvretés ancienne et nouvelle en France », *Revue de l'OFCE*, n° 30, janvier 1990 ; et S. Paugam, *La disqualification sociale*, Paris, PUF, 1991.

(17) L'« employabilité » d'un groupe de chômeurs mesure la probabilité instantanée d'un membre de ce groupe à retrouver un emploi.

retrouver un emploi, soit que les employeurs aient un préjugé défavorable à l'égard de gens qui ont cessé de travailler pendant longtemps, soit que ceux-ci aient effectivement perdu leur compétence, technique et surtout « sociale » (capacités de discipline, de rapports sociaux) ou qu'ils aient perdu eux-mêmes confiance en leurs compétences. On assiste donc à l'apparition d'une population de sans emploi, qui ne sont plus « employables » et qui demeureront dans cette situation jusqu'à la fin de leur vie « active ». En effet leur pourcentage est particulièrement élevé dans la tranche des plus de 50 ans (nous y reviendrons dans une prochaine chronique).

Par ailleurs l'éducation nationale n'arrive pas à scolariser correctement une frange d'enfants qui, dès l'école primaire, sont marginalisés et sont ensuite relégués dans des classes dites « de niveau », précisément parce qu'elles n'ont pas le niveau. Chaque année 100 000 jeunes, soit environ un sur huit, quittent l'école sans aucun diplôme, ni formation. Ce chiffre ne varie plus depuis longtemps ; ce n'est donc pas un problème nouveau, mais il devient dramatique à mesure que l'exigence des employeurs à l'égard de l'embauche des jeunes augmente : plus aucun ne veut embaucher un jeune sans diplôme. Ces enfants sortent à seize ans de leur scolarité sans compétence professionnelle, mais aussi sans aucune des disciplines et des compétences les plus élémentaires de la vie sociale : capacités minimales de lire et d'écrire et par conséquent de se conduire dans la société, absence de discipline de la vie quotidienne.

Les jeunes sont très fortement touchés par le chômage, surtout les filles. Différentes mesures ont été prises à leur intention (TUC, SIVP...) ; en 1979, 4 % des jeunes sortant de l'école ont commencé leur vie active en bénéficiant d'une de ces mesures ; en 1986 ils étaient 39 %. Le chômage des jeunes a plutôt diminué depuis 1979 et surtout depuis 1986, mais le pourcentage des jeunes qui ont un « véritable » emploi sept mois après leur sortie de l'enseignement secondaire a baissé de 50 % à 20 % entre ces deux dates selon l'enquête EVA du CEREQ⁽¹⁸⁾. Cette enquête a consisté à suivre deux cohortes de jeunes sortis de l'école en 1979 et 1986 : « entre ces deux dates les taux de chômage des hommes ont augmenté durant les deux premières années. Les écarts se réduisent ensuite. Le processus de stabilisation dans l'emploi s'allonge et les passages par le chômage deviennent plus fréquents »⁽¹⁹⁾. Au bout de trois ans et demi, environ 18 % sont encore au chômage. Pour ces chômeurs le risque d'exclusion définitive du marché du travail est fort puisqu'il dépend largement de la durée du passage par le chômage.

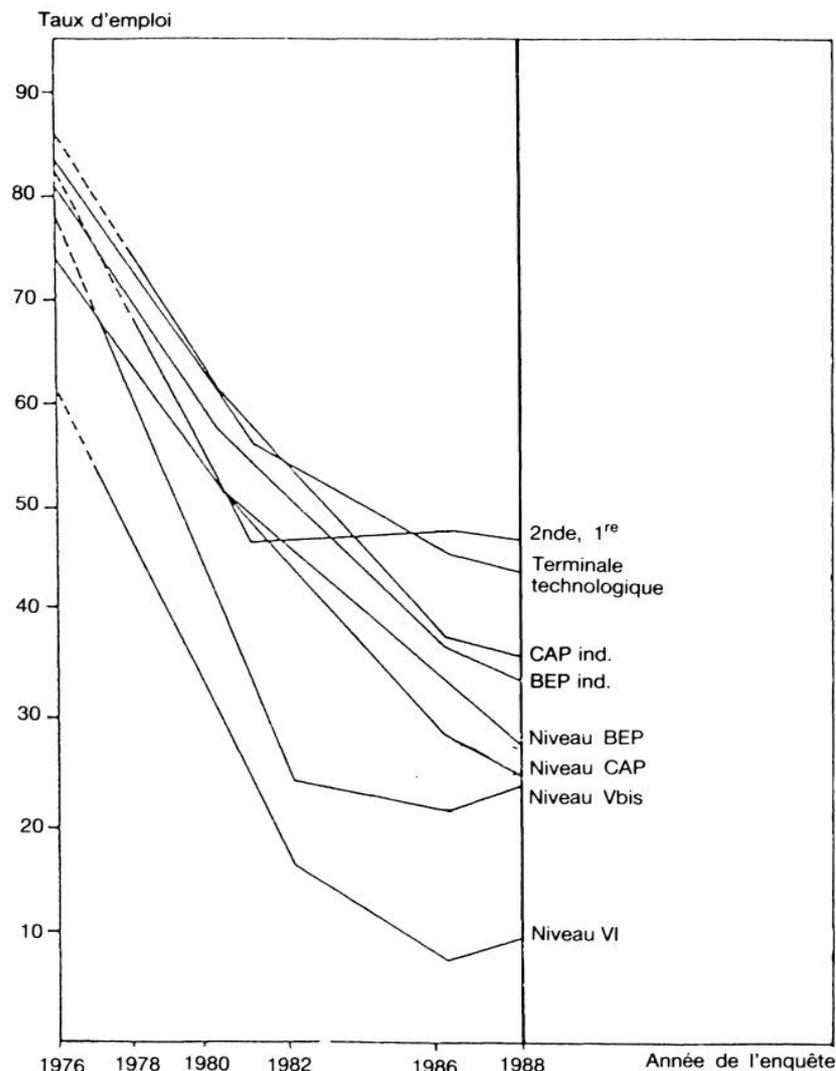
Selon une nouvelle étude du CEREQ⁽²⁰⁾, les jeunes qui, trois ans après leur sortie de l'école, ont été en chômage pendant plus de deux

(18) J.F. Lochet et Y. Grelet, « En sortant de l'école, qu'ont-ils rencontré ? » *CEREQ-Bref*, octobre 1989, n° 47.

(19) F. Pottier et X. Viney, « Le chômage de longue durée des jeunes et les risques d'exclusion de l'emploi », Communication au colloque *Agir contre le chômage de longue durée*, Paris, MIRE, CEREQ, novembre 1991.

(20) C. Dubar et F. Pottier, *Insertion professionnelle, construction identitaire et réseaux familiaux des jeunes de bas niveau scolaire*, CEREQ, ronéo.

**7. Le taux d'emploi(1) des sortants actifs de l'enseignement secondaire
Observations 1976-1988**



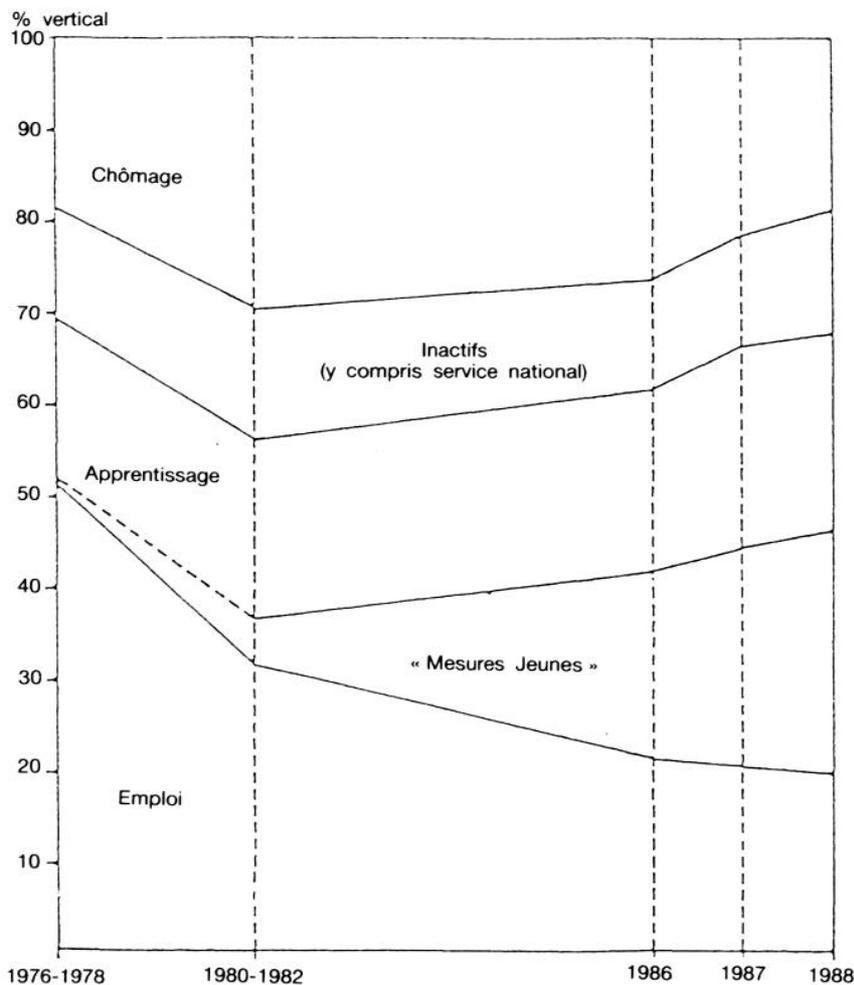
Note : Niveau Vbis : Sortie de troisième et des classes du second cycle court professionnel (CAP, BEP) avant l'année terminale
Niveau VI : Sortie du premier cycle du second degré (6e, 5e, 4e) et des formations pré-professionnelles en un an (CPPN, CPA, CEP).

(1) Taux d'emploi = $\text{Emploi} / (\text{emploi} + \text{mesures} + \text{chômage}) \times 100$.
Pour 1988, on a distingué les sortants diplômés des classes de CAP selon les groupes de spécialités industrielles ou tertiaires.

Source : CEREQ, Enquête EVA

ans représentent 11,3 % du total, et ceux qui ont été en chômage entre une et deux années, 23,8 %. Au total 35 % des jeunes ont connu plus d'un an de chômage. Parmi ces jeunes le pourcentage des non-diplômés s'élève à 55,5 %, et à 65 % lorsque les parents sont eux-mêmes sans emploi. Enfin 80 % des jeunes sans aucun diplôme dont les parents sont en chômage ont eux-mêmes connu plus d'un an de chômage.

Ces chiffres montrent clairement que le chômage risque de devenir héréditaire pour les enfants de chômeurs qui n'ont pas réussi à obtenir un diplôme aussi élémentaire soit-il. Cette conjonction de handicaps ne touche pour le moment, semble-t-il, qu'un nombre très restreint de



8. La situation professionnelle des jeunes sept mois après leur sortie de l'enseignement secondaire
Observations 1976-1988

Source : CEREQ, Enquête EVA.

familles, mais on peut difficilement l'évaluer. Au cas où ce nombre augmenterait et où cette situation se stabiliserait, on verrait se créer en France, comme dans les autres pays, un nouveau sous-prolétariat héréditaire. Autrement dit, à côté de la « nouvelle » pauvreté, celle dans laquelle on tombe par accident et dont on peut sortir, serait en train de réapparaître, sous une forme nouvelle, l'« ancienne » pauvreté qui se transmet de génération en génération. Scandale majeur et inacceptable dans une société qui s'enrichit et qui, jusqu'à présent, avait perpétué des inégalités mais avait eu tendance à supprimer les différences héréditaires de classes.